



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
10 juin 2015
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre Quarante-deuxième session Bonn, 1-11 juin 2015

Point 7 de l'ordre du jour
Plans nationaux d'adaptation

Plans nationaux d'adaptation

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a accueilli avec satisfaction le rapport de l'atelier sur le bilan, les meilleures pratiques, les enseignements, les lacunes et les besoins du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation (PNA), tenu à Bonn (Allemagne) les 16 et 17 avril 2015¹.
2. Il a aussi accueilli avec satisfaction l'exposé oral des coprésidents du Comité de l'adaptation² et a pris note du rapport de la 27^e réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA)³, où figurent des renseignements sur l'examen par le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des PMA, en collaboration avec le Fonds vert pour le climat, des moyens optimaux d'aider les pays en développement Parties à accéder au financement du Fonds vert pour le climat pour le processus d'élaboration et d'exécution des PNA.
3. Le SBI a remercié le Groupe d'experts des PMA et le Comité pour l'adaptation pour la coopération menée avec le Fonds vert pour le climat afin d'examiner les moyens optimaux d'aider les pays en développement Parties à accéder aux ressources du Fonds pour le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, et les a invités à continuer de collaborer avec le Fonds, notamment au sujet de son programme de facilitation.
4. Il a invité le Comité pour l'adaptation et le Groupe d'experts des PMA à rendre compte de la suite donnée à l'invitation formulée au paragraphe 3 ci-dessus dans leurs rapports respectifs.
5. Le SBI a constaté avec préoccupation l'insuffisance des ressources disponibles au titre du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial pour les changements climatiques, notamment pour le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, et les difficultés rencontrées par les pays en développement pour se préparer à accéder au financement du Fonds vert pour le climat.

¹ FCCC/SBI/2015/INF.6.

² Disponible à l'adresse http://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/sbi42_ac_oral-update.pdf.

³ FCCC/SBI/2015/7.



6. Il a noté que les PMA et les autres pays en développement Parties peuvent accéder au financement par l'intermédiaire du programme de facilitation du Fonds vert pour le climat en qui concerne les activités liées au processus d'élaboration et d'exécution des PNA.

7. Le SBI a engagé son examen des formules possibles pour améliorer les informations fournies concernant le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, et a décidé de poursuivre celui-ci à sa quarante-quatrième session (mai 2016) compte tenu des renseignements pertinents⁴.

8. Le SBI a examiné le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA⁵. Il a décidé de poursuivre son examen de la question à sa quarante-troisième session (novembre-décembre 2015), notamment à partir des notes figurant à l'annexe I⁶, en vue de recommander à la Conférence des Parties un projet de décision pour examen et adoption à sa vingtième et unième session (novembre-décembre 2015).

⁴ Document FCCC/SBI/2015/INF.6.

⁵ Voir le paragraphe 37 de la décision 5/CP.17, et l'annexe II des présentes conclusions.

⁶ À noter que les Parties n'ont examiné aucun des paragraphes reproduits à l'annexe I.

Annexe I

Notes des coprésidents

- Décisions 1/CP.16, 3/CP.17, 5/CP.17, 12/CP.18, 18/CP.19 et 3/CP.20;
- Le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation (PNA) en est encore à un stade précoce;
- Les engagements pris par les Parties qui versent des contributions au Fonds vert pour le climat;
- L'insuffisance des ressources disponibles au titre du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial pour les changements climatiques pour le processus d'élaboration et d'exécution des PNA;
- La nécessité d'aligner l'appui technique assuré aux pays en développement pour le processus d'élaboration et d'exécution des PNA sur les principes, la terminologie et les lignes directrices du processus, énoncés dans la décision 5/CP.17 et des décisions ultérieures;
- Les progrès réalisés par les pays en développement dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA;
- Des lacunes et des besoins subsistent concernant le processus d'élaboration et d'exécution des PNA, notamment pour ce qui est de l'accès à l'aide et aux données financières, et du suivi;
- Les pays développés, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées, bilatérales et multilatérales et les autres organisations concernées continueraient d'améliorer l'appui financier et technique qu'ils proposent pour le processus des PNA aux PMA et aux autres pays en développement Parties intéressés qui ne relèvent pas de la catégorie des PMA;
- Le Fonds vert pour le climat, en tant qu'organe fonctionnel du mécanisme financier, étudierait la possibilité d'utiliser des procédures simplifiées et accélérées pour assurer un soutien financier aux PMA, aux petits États insulaires en développement et aux États africains pour le processus d'élaboration et d'exécution des PNA;
- Les pays développés verseraient des contributions au Fonds pour les PMA et au Fonds spécial pour les changements climatiques pour le processus d'élaboration et d'exécution des PNA;
- Les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées, bilatérales et multilatérales et les autres organisations concernées poursuivraient leurs efforts pour coordonner l'appui au processus d'élaboration et d'exécution des PNA;
- Les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées, bilatérales et multilatérales et les autres organisations concernées examineraient les lacunes et les besoins recensés dans les rapports établis en vue de la présente session et d'autres rapports traitant de l'appui financier et technique à assurer aux pays en développement Parties pour le processus d'élaboration et d'exécution des PNA;
- Le Groupe d'experts des PMA fournirait de plus amples renseignements sur l'accès au financement du Fonds vert pour le climat aux fins du processus d'élaboration et d'exécution des PNA à l'occasion des ateliers de formation régionaux qu'il a prévu d'organiser pendant le reste de l'année 2015;
- Il est trop tôt pour évaluer en quoi le processus d'élaboration et d'exécution des PNA a contribué à réduire la vulnérabilité aux changements climatiques, mais les

mesures prises par les pays à ce jour constituent un léger progrès vers la réalisation des objectifs du processus;

- Les progrès accomplis par certaines Parties dans l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, les programmes et les activités nouveaux ou existants dans ce domaine, en particulier dans les processus et les stratégies de planification du développement dans les secteurs concernés et aux divers échelons de décision;
- L'Organe subsidiaire de mise en œuvre évaluerait les progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA à sa [quarante-sixième] [cinquante-deuxième] session, en vue d'adresser des recommandations à ce propos à la Conférence des Parties, s'il y a lieu;
- Les mesures et les dispositions ci-après seraient nécessaires afin que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre débute l'évaluation mentionnée plus haut :
 - a) Les Parties et les organismes concernés présenteraient au secrétariat, d'ici au [1^{er} février 2017] [1^{er} février 2019], des renseignements sur le bilan, les meilleures pratiques, les enseignements, les lacunes et les besoins du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, et l'appui fourni et reçu dans ce cadre;
 - b) Elles présenteraient aussi des renseignements d'après un questionnaire¹ de façon régulière par l'intermédiaire de NAP Central;
 - c) Le secrétariat établirait un rapport de synthèse sur le bilan, les meilleures pratiques, les enseignements, les lacunes et les besoins du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, et l'appui fourni et reçu dans ce cadre, d'après les renseignements provenant des rapports nationaux soumis en vertu de la Convention, les renseignements visés aux alinéas a) et b) ci-dessus, les renseignements issus des manifestations pertinentes, y compris PNA Expo, et les renseignements d'autres sources compétentes;
 - d) Le Groupe d'experts des PMA, en collaboration avec le Comité de l'adaptation, organiserait une réunion d'experts des Parties à laquelle le rapport visé à l'alinéa c) ci-dessus serait examiné, en vue de récapituler les progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA;
 - e) Le Groupe d'experts des PMA, en collaboration avec le Comité de l'adaptation et avec l'appui du secrétariat, établirait un rapport sur la réunion visée à l'alinéa d) ci-dessus pour examen à la [quarante-sixième] [cinquante-deuxième] session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, au titre de l'évaluation par celui-ci des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA;
- L'évaluation visée à l'alinéa e) ci-dessus inclurait un traitement plus général de l'ensemble des principes directeurs du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, énoncés dans la décision 5/CP.17, comme l'adoption d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes, la participation des populations vulnérables et la prise en compte de leurs besoins, et la mobilisation des parties prenantes;
- Les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées, bilatérales et multilatérales et les autres organisations concernées aideraient l'ensemble des pays en développement à lancer le processus d'élaboration et d'exécution des PNA.

¹ D'après les questions figurant à l'annexe II.

Annexe II

Questions types pour le suivi et l'évaluation des progrès du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

1. Quel stade le pays a-t-il atteint dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA?
 2. Comment les parties prenantes sont-elles associées à l'élaboration et à l'exécution des PNA et quels sont les mécanismes institutionnels existants?
 3. L'appui existant au processus d'élaboration et d'exécution des PNA.
 4. Quels pratiques de référence et enseignements se sont dégagés du processus?
 5. Le suivi et l'évaluation et les rapports relatifs au processus.
 6. Évaluation générale et lignes d'action futures en vue de formuler des recommandations d'après le suivi et l'évaluation des progrès conformément au paragraphe 37 de la décision 5.CP/17.
-